

Les personnes handicapées et l'emploi

Chiffres-clés

Juin 2019

Agefiph | FIPHFP

Missions

Agefiph

Association de gestion du fonds
pour l'insertion professionnelle
des personnes handicapées



Issue de la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph vise à développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L'offre de services et d'aides financières s'adresse aux personnes handicapées et aux entreprises privées, quelle que soit leur taille.

FIPHFP

Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique



Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation:

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

**Directeurs
de la publication**
Didier Eyssartier,
directeur général Agefiph
Marc Desjardins,
directeur de l'établissement
public FIPHFP

**Conception
et réalisation**
Direction de la
Communication Agefiph
FIPHFP
Atelier Marge Design

Impression
Decombat, juillet 2019

Sommaire

1 Les personnes handicapées et l'emploi p.4

Personnes en emploi

Demandeurs d'emploi

2 La réponse à l'obligation d'emploi p.6

Secteur privé

Secteur public

3 Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi p.9

Mobilisation des contrats
aidés par l'État

Services et aides
financières de l'Agefiph

Financements
et interventions du FIPHFP

4 Les insertions et les maintiens dans l'emploi p.12

Recrutements

Créations d'entreprises

Maintiens dans l'emploi

Alternance

1. Les personnes handicapées et l'emploi

Personnes en emploi

(source : Enquête emploi Insee 2018)

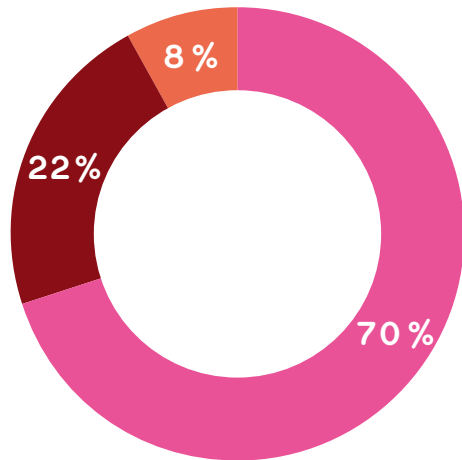
50 % sont des femmes (48 % pour l'ensemble de la population).

44 % ont 50 ans et plus (30 % pour l'ensemble de la population).

34 % travaillent à temps partiel (18 % pour l'ensemble de la population).

Répartition des personnes en emploi

(données 2015)



● secteur privé
● secteur public
● indépendants



988 000

personnes handicapées sont en emploi.

2,8 millions de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées¹ soit 7 % des 15-64 ans.

1 400 établissements et services d'aide par le travail (Esat) en 2016 emploient 122 600 personnes.

(source : Dares 2014)

800 entreprises adaptées (EA) en 2018 emploient 32 000 salariés dont 26 000 en situation de handicap.

(source : Unea)

¹ Personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi détaillée dans l'article L5212-13 du code du travail et notamment les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Demandeurs d'emploi

(sources : Insee 2018, Pôle emploi 2018)

18 % Taux de chômage des personnes handicapées en 2018 (9 % pour l'ensemble de la population).

50 % des demandeurs d'emploi handicapés ont 50 ans et + (26 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

59 % des demandeurs d'emploi handicapés sont au chômage depuis + d'1 an (48 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Nombre de jours d'ancienneté moyenne au chômage



Demandeurs d'emploi handicapés



Ensemble des demandeurs



515 531

demandeurs d'emploi handicapés fin 2018²
+0,4 % en un an.

² Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C)

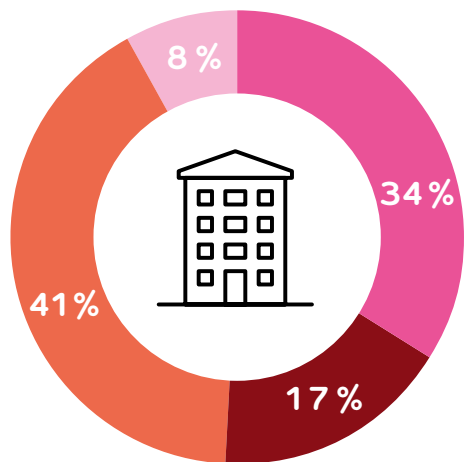
2. La réponse à l'obligation d'emploi

La loi fixe à toute entreprise et établissement public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de 6% de personnes handicapées.

Secteur privé

(sources : Agefiph et Dares 2016)

Comment les entreprises répondent-elles à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?



- emploi de travailleurs handicapés uniquement.
- emploi direct et indirect de travailleurs handicapés.
- emploi direct et/ou indirect de travailleurs handicapés + contribution.
- sans emploi de travailleurs handicapés (ni direct, ni indirect, contribution uniquement).



459 100

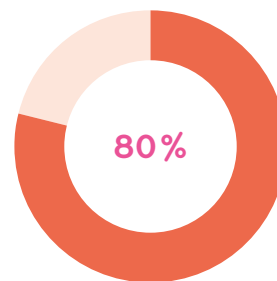
personnes handicapées présentes dans les entreprises de 20 salariés et + en 2016.

⬆️ +6% par rapport à 2015

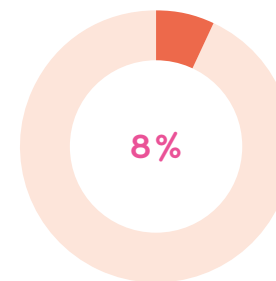
102 100

entreprises étaient assujetties à l'obligation d'emploi de personnes handicapées en 2016.

⬆️ +2% par rapport à 2015



des entreprises de 20 salariés et + emploient au moins une personne handicapée.



des entreprises satisfont à leur obligation d'emploi uniquement par la contribution à l'Agefiph.



3,8%

Taux d'emploi direct¹ de personnes handicapées en 2016 dans les entreprises privées

⬆️ +0,5 point en 5 ans

Les personnes handicapées dans les entreprises de 20 salariés et plus

52%

ont 50 ans et + (27% pour l'ensemble des salariés).

41%

sont ouvriers (29% pour l'ensemble des salariés).

45%

sont des femmes (42% pour l'ensemble des salariés).

28%

sont à temps partiel (14% pour l'ensemble des salariés).

La contribution annuelle à l'Agefiph

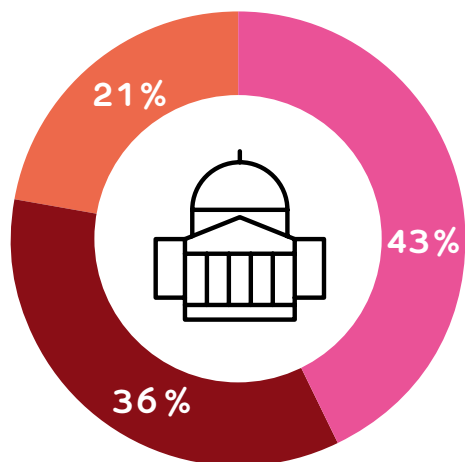
En 2018, **41 837 entreprises privées** ont versé une contribution à l'Agefiph pour un montant total de **426,3 millions d'euros**.

¹ Part des personnes handicapées, calculée en unités bénéficiaires, dans l'effectif des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi hors sous-traitance. Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.

Secteur public

(source : FIPHFP)

Répartition des personnes
handicapées travaillant
dans la fonction publique



- pour la fonction publique territoriale
- pour l'État, les établissements publics nationaux, les organismes consulaires
- pour la fonction publique hospitalière

La contribution annuelle au FIPHFP

En 2018, les établissements publics ont contribué au FIPHFP pour un montant total de 113 millions d'euros.



250 760

personnes
handicapées dans
la fonction publique

5,61 %
Taux d'emploi¹
de personnes
handicapées en 2016
pour l'ensemble
des employeurs
publics.

➔ 4,65 %
État, établissements
publics nationaux
et organismes
consulaires.

➔ 5,67 %
Fonction publique
hospitalière.

➔ 6,76 %
Fonction publique
territoriale.

¹ Les modes de calcul des taux d'emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés.

3. Les moyens mobilisés en faveur de l'emploi

Mobilisation des contrats aidés par l'État

(source : Dares 2018)

Destinés à l'ensemble des publics en difficulté d'insertion, les contrats de travail aidés par l'État s'adressent notamment aux personnes handicapées.

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés en 2018, sont mis en place les parcours emploi compétences (PEC). Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.



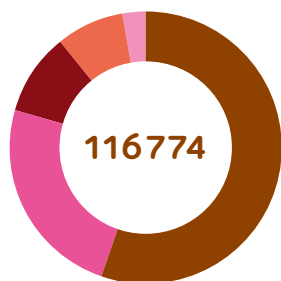
21 380

CUI-CAE signés par des personnes handicapées en 2018.
➔ - 41 % par rapport à 2017
➔ 16,5 % du total des contrats signés.

Services et aides financières de l'Agefiph

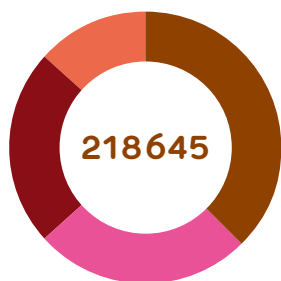
(source : Agefiph 2018)

223 000 interventions financées
ou soutenues (+2% en 2018)



Interventions auprès des entreprises

- 56% Insertion dans l'emploi
- 22% Maintien dans l'emploi
- 10% Compensation du handicap
- 8% Formation
- 4% Mobilisation du monde économique



Interventions auprès des personnes handicapées

- 39% Insertion dans l'emploi
- 26% Compensation du handicap
- 23% Préparation à l'emploi et formation
- 12% Maintien dans l'emploi



435,5 millions d'euros

Montant engagé
par l'Agefiph en 2018
pour soutenir l'emploi
des personnes
handicapées.

Une nouvelle offre de services et d'aides financières

Depuis le début de
l'année 2018, l'Agefiph
met à disposition
des entreprises
et des personnes
handicapées une offre
de services et d'aides
financières plus
simple, plus lisible
et plus opérationnelle.

➔ À découvrir sur
www.agefiph.fr

Financements et interventions du FIPHFP

Des aides ponctuelles

Financées au cas par cas, les aides ponctuelles peuvent bénéficier à tous les employeurs publics, y compris ceux qui emploient moins de 20 agents. Ceux-ci ont accès, *via* une plate-forme dématérialisée, à un catalogue d'aides permettant de financer, notamment :

- l'adaptation des postes de travail;
- des actions de formation des travailleurs handicapés;
- des actions de sensibilisation de personnels.

Des conventions pluriannuelles

Le FIPHFP propose une démarche de conventionnement pluriannuel aux employeurs qui initient la mise en place d'une politique d'emploi des personnes handicapées visant le taux de 6% fixé par la loi. Le plan d'action prévu par ces conventions s'appuie sur le catalogue des aides ponctuelles.

Le programme accessibilité

Les financements de l'ensemble du programme accessibilité s'élèvent à **7,92 millions d'euros** pour l'année 2018; 1,17 millions d'euros ont été financés par le FIPHFP pour l'accessibilité numérique.



46 millions d'euros

Montant total engagé
pour les nouvelles
conventions signées
en 2018 par le secteur
public.

95
nouvelles conventions
ont été signées en 2018
avec des employeurs
publics et des centres
de gestion de
la fonction publique
territoriale.

51,35 millions
d'euros
ont été versés en 2018
aux employeurs
publics en cours
de conventions.

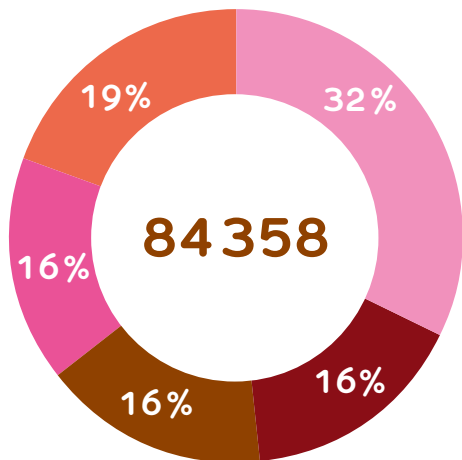
4. Les insertions et les maintiens dans l'emploi

Recrutements

(sources: Agefiph et FIPHP 2018)

Les Cap emploi, avec Pôle emploi et les missions locales, accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans leurs démarches d'accès à l'emploi dans les entreprises privées et les établissements publics. En 2018, les Cap emploi ont étendu leur mission au maintien dans l'emploi.

Durée des contrats signés dans les secteurs privé et public en 2018



- 32% CDD inférieurs à 3 mois
- 16% CDD de 3 à 6 mois
- 16% CDD de 6 à 12 mois
- 16% CDD supérieurs à 12 mois
- 19% CDI

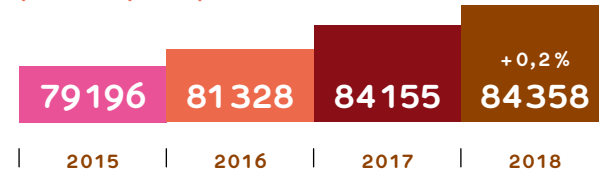


84 358

personnes handicapées ont accédé à l'emploi avec l'accompagnement de Cap emploi en 2018.

⬆️ + 0,2% en 1 an.

Évolution du nombre de recrutements accompagnés par Cap emploi



Détails des recrutements accompagnés par Cap emploi

81% dans le secteur privé



52% de femmes



88% dans le tertiaire



37% âgés de 50 ans et +



46% dans les entreprises de moins de 20 salariés



Créations d'entreprises

(source: Agefiph)

Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un accompagnement en amont du projet et d'un suivi post-crétion. Une fois le projet validé, l'Agefiph propose une aide à la création. Une trousse de première assurance (pendant deux ans) permet également de sécuriser l'activité et de protéger le créateur d'entreprise.



3 600

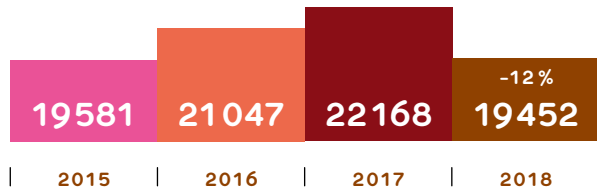
créations d'entreprises et reprises d'activité ont été soutenues par l'Agefiph en 2018.

Maintiens dans l'emploi

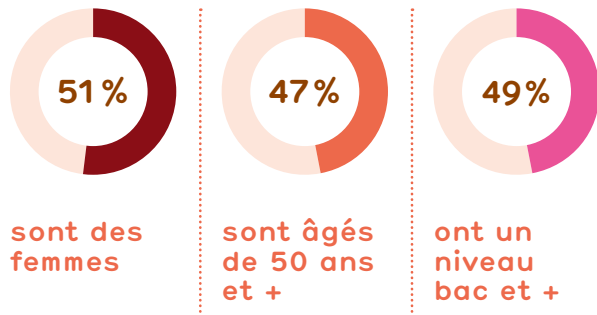
(sources : Agefiph et FIPHFP 2017)

Depuis 2018, 98 Cap emploi interviennent dans les secteurs privé et public afin d'aider les employeurs et les salariés à trouver une solution lorsqu'il est constaté une inadéquation entre les conséquences du handicap du salarié et son poste de travail.

Nombre de salariés maintenus dans l'emploi accompagnés par Cap emploi



Les personnes maintenues dans l'emploi



19 452

salariés ont pu conserver leur emploi en 2018 avec l'appui des Cap emploi dont 1619 dans le secteur public.

86 % des personnes sont toujours en poste six mois après leur maintien dans l'emploi.

Alternance

(sources : Agefiph et FIPHFP)

Pour les fonctions publiques, le FIPHFP propose des aides incitatives pour favoriser le développement de l'apprentissage. Au total, près de 8136 paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés depuis 2009 via les aides de la plateforme pour un montant de plus de 27,56 millions d'euros.

Dans les entreprises privées

Depuis 2013, l'Agefiph a mis en place un plan de développement de l'alternance qui a permis une augmentation de 25 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à l'année 2012.

en contrats d'apprentissage

38 % des apprentis ont - de 18 ans



74 % sont des hommes



15 % ont un niveau de formation bac et +



en contrats de professionnalisation

35 % des salariés ont + de 45 ans



50 % sont des femmes



50 % ont un niveau de formation bac et +



4 963

contrats de formation en alternance aidés par l'Agefiph en 2018.

2 396 contrats de professionnalisation. **+19 %** par rapport à 2012

2 567 contrats d'apprentissage. **+32 %** par rapport à 2012

(source : Agefiph)



1 319

paiements liés aux contrats d'apprentissage ont été versés en 2018 par le FIPHFP, pour un montant de 5,19 millions d'euros.

(source : FIPHFP)

Chiffres-clés 2018

Ce document présente les dernières données disponibles relatives à l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé.

L'Agefiph et le FIPHFP agissent pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Agefiph
192, avenue
Aristide Briand
92226 Bagneux cedex
Tél.: 0 800 11 10 09
www.agefiph.fr

FIPHFP
12, avenue
Pierre-Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél.: 01 58 50 99 33
www.fiphfp.fr